



BULLETIN N° 36

Juin 2021

ISSN : 1765-498X

Association Artiga, Vopillon 32100 Beaumont – 06.77.09.56.26
courriel : association.artiga@gmail.com - site : Association Artiga



L'Edito du président

Chers adhérents
et amis,

Nos activités depuis quinze mois ont été réduites à la seule parution de notre bulletin, ce lien essentiel entre tous nos adhérents. Cependant, avec l'instauration de la levée des premières restrictions du confinement une espérance naît : la reprise, certes prudente, de nos activités associatives.

Notre première sortie depuis plus de quinze mois d'inactivité nous a donc permis de découvrir, guidés par notre conférencière émérite Marie-Thérèse Castay, un petit bout du Pays de Brulhois, partie intégrante de l'ancien évêché de Condom.

Une première réunion de bureau vient de se tenir, il y a quelques jours, pour préparer notre saison (rando d'été autour de Lagardère, conférence annuelle début octobre). De plus, - nouveauté ! - un marché de Noël va voir le jour à Vopillon autour du cèdre illuminé. Nous avons aussi, lors de cette réunion en présence de madame le Maire de

Beaumont, évoqué la poursuite éventuelle de la restauration de l'église prieurale de Vopillon.

Notre assemblée générale, repoussée maintes fois, pourra être fixée dans le courant de cet été ou au tout début de l'automne.

De nouvelles trouvailles de documents historiques ont été faites par un de nos adhérents, notamment un plan en couleur très détaillé de l'emprise de la ligne de chemin de fer traversant la commune de Mouchan, datant de 1880.

Vous trouverez dans ce Bulletin un appel de la société archéologique du Gers, pour promouvoir sa belle collection d'ouvrages sur le centenaire de la Grande Guerre dans le Gers. Ouvrages réalisés par un collectif d'historiens gersois, balayant tous les aspects de cette période tant au front qu'à l'arrière. Une belle collection à posséder dans sa bibliothèque.

Au plaisir de nous retrouver dans cette belle Ténarèze, je vous souhaite le plus heureux des étés,

Christian Touhé-Rumeau



Le calendrier 2021

Dimanche 8 août : Randonnée pédestre autour de Lagardère (vestiges de thermes romains).

Dimanche 3 octobre à 15 h, Salle des fêtes de Vopillon : Conférence « Promenades romanes en Gascogne » par Marie-Thérèse Castay .

Vendredis 10, 17 et 24 décembre à Vopillon : Marché de Noël de producteurs locaux - avec illumination du cèdre.

Comité de Rédaction du Bulletin :

*Christian Touhé-Rumeau, président,
Brigitte Grégorio, vice-présidente
trésorière, Mireille Dubosc, secrétaire,
Marie-Thérèse Castay, membre du
conseil d'administration.*

Composition : *Geneviève Préchac,
présidente honoraire de l'Association.*

*Eglise Sainte Quitterie à Daubèze
près de Lamontjoie (Lot-et-Garonne)*



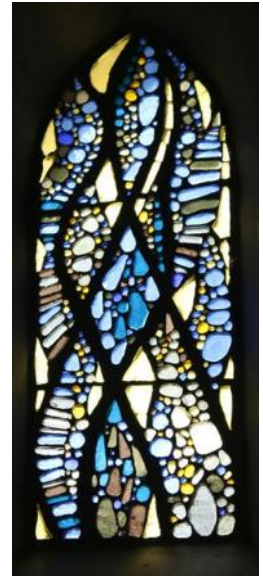
Sortie-Découverte 2021 dans le Brulhois

Marie-Thérèse Castay

Ce fut un bonheur, pour les participants à cette journée du 12 juin dernier, de se retrouver après plus d'une année de privation de sortie d'aucune sorte... Marie-Thérèse Castay avait minutieusement préparé cette journée et nous en fait ici le récit. Christian Saum-Decuns en a réalisé le reportage photographique.

Dès 9h15, toute une petite troupe de membres d'Artiga (une trentaine), répartie dans plusieurs véhicules, a quitté Vopillon en long cortège pour se diriger vers notre premier arrêt-visitte, le hameau de **Daubèze**, près

Peintures murales et vitraux sont les œuvres d'habitants du lieu.



de Lamontojoie que tous les membres ont eu beaucoup de plaisir à découvrir. Une des propriétaires du lieu a arrêté ses travaux de jardinage pour nous accueillir, et nous avons passé un long moment dans cet endroit privilégié à évoquer Sainte Quitterie, ainsi que l'histoire du village.

Depuis Daubèze nous avons emprunté la Peyrigne (D 278), qui est l'ancienne voie romaine reliant la ville de Saint-Bertrand-de-Comminges à Agen, et qui passe



*L'ancien Prieuré de Moirax
(Lot-et-Garonne)*

devant notre deuxième halte, le prieuré de **Moirax**.

Tous se sont extasiés sur la beauté sereine de ce joyau de l'art roman, et nous avons également remarqué les divers travaux qu'effectue la municipalité pour embellir le site.

La visite terminée, nous avons repris la Peyrigne pour aboutir très près du gué de Lécussan qui a contribué, par les revenus importants qu'il fournissait en droits de péage, à financer la construction du prieuré de Moirax. A cet endroit, nous avons quitté la Peyrigne et pris la grande route qui mène à **Layrac**.

Ici, la visite s'est révélée pleine d'imprévus : tout d'abord les consignes ont été très maladroitement données, ce qui



*Représentation de Pierre, premier prieur
de Moirax*



Adam et Eve et le serpent tentateur

fait qu'un bon nombre des participants a dû traverser la ville à pied. Quant à ceux qui étaient dans leurs véhicules, ils ont été arrêtés dans leur progression par des pompiers en pleine action, ce qui les a obligés à prendre un sens interdit. Mais la plus grande surprise fut pour l'accompagneuse qui, au moment de révéler à son public la merveille des merveilles qui orne l'église de



Layrac - une mosaïque du onzième siècle représentant Samson terrassant le lion - a bel et bien été obligée de constater que

la mosaïque avait disparu ! (vraisemblablement pour restauration, car le chevet de l'église est en travaux).

Toutes ces émotions nous avaient ouvert l'appétit, et nous nous sommes promptement dirigés vers le restaurant qui nous attendait pour nous servir un repas simple, mais goûteux.

Après le déjeuner, comme nous avions un peu de temps devant nous, nous avons décidé de faire un



*Saint-Martin de Layrac
(Lot-et-Garonne)*

détour par

Saint-Antoine-Pont-d'Arratz.

Nous y nous avons visité d'abord le village, puis l'église dont nous avons admiré le portail d'inspiration romano-mauresque, et les fresques à l'intérieur, sur le mur nord.



Ces fresques révèlent la vie quotidienne des paysans locaux au Moyen Age, et ont ceci d'unique que les légendes au-dessous de chaque scène qui relate la vie de Saint Blaise, sont en gascon.



Quittant à regret un aussi joli village, nous avons ensuite pris la direction de notre dernier lieu de visite, le château de **Gramont** qu'une des guides du château nous a fait découvrir, en même temps qu'elle nous révélait quelques bribes de l'exposition de costumes de la Renaissance qui va ouvrir dans quelques jours.



L'une des superbes tapisseries d'Aubusson à Gramont



La visite du château de Gramont, effectuée sans hâte et avec beaucoup de plaisir, est venue clore agréablement une bonne journée de découvertes et de retrouvailles.

Histoire

Extraits des Registres de délibérations du Conseil municipal de Mouchan

Le 23 mars 1856

A l'Empereur Louis Napoléon III

Sire,

C'est avec un bien sensible plaisir, ô Empereur magnanime, que nous avons appris l'heureuse délivrance de S.M. l'impératrice ; mais c'est avec bien plus de bonheur encore que nous avons accueilli la nouvelle qu'en recevant entre vos bras un héritier du trône impérial, vous avez recueilli l'espoir de l'avenir. L'enthousiasme le plus complet, cher Prince, a rempli tous les cœurs.

Réunissant ici les sentiments de toute la commune, le conseil municipal vous adresse ses souhaits de gloire et de prospérité. Pour parler d'une si remarquable et si heureuse naissance qui doit faire le bonheur de la France, jamais on n'en pourrait dire assez, c'est pourquoi voici en quels termes se résume par l'organe du conseil municipal l'écho enthousiaste des cœurs de toute la commune. Puisse le Dieu protecteur du haut de son trône de gloire et de miséricorde, abriter sous sa puissante main, l'enfant bien aimé, lui souffler la prudence jointe à la clémence qui caractérisent les bons Princes, et semer sur le chemin de sa vie, un rayon lumineux resplendissant de gloire et de prospérité.

Ont signé le Maire Daniel Mondin
et les conseillers municipaux :
Bordeneuve, Couture, Lajous, Boué, Molé, Couté, Rimajou,
Pugens, Pugens ainé.

Quatorze ans plus tard, le ton est bien différent

Cessation de pouvoir de la Commission municipale de la commune de Mouchan

Après le quatre septembre 1870, lorsque le pouvoir fut tombé des mains du plus infâme des tyrans, du plus misérable des traîtres, il se forma, poussé par le flot populaire, un gouvernement de la défense nationale qui proclama la République en France.

Ce gouvernement improvisé pour ainsi dire, prit à cœur de relever notre drapeau national, que l'homme fatal de décembre venait d'abandonner dans la boue et l'ordure sur le champ de bataille de Sedan, journée à jamais néfaste qui sera une honte pour le nom français, et comme une éclaboussure ineffaçable de la fortune.

S'inspirant des idées généreuses de nos pères de 1792, ces hommes, nés de la circonstance, eurent assez de patriotisme pour oser espérer sauver leur patrie, lâchement livrée à l'invasion des vandales de la Germanie.

Ils firent alors appel à tous les cœurs animés de sentiments patriotiques qui pouvaient leur prêter un concours efficace, un dévouement sans bornes pour l'accomplissement de cet acte merveilleux qu'ils avaient rêvé, *le Salut de la France*. De là naquirent toutes les commissions municipales qui remplacèrent les conseils élus sous l'influence des préfets et des maires à poigne de l'Empire. Ces commissions municipales ont dépensé pour leur pays tout ce qu'elles ont pu d'énergie, de dévouement et d'abnégation.

Aujourd'hui le gouvernement de Versailles qui a succédé à celui de la défense nationale, né des élections dernières inspirées par la peur, dirigées par les calomnies et les médisances d'une réaction affolée, exaspérée par le seul mot de République, vient de mettre au jour une loi qui dissout ces mêmes commissions municipales pour ramener le pouvoir dans les mains du premier conseiller municipal élu dans les élections du mois d'août 1870.

Avant de déposer le pouvoir, qui lui fut confié par les mêmes hommes qui le lui enlèvent aujourd'hui, la Commission de Mouchan tient à son honneur de protester contre cette ingratitude, contre cette insulte faite à son dévouement, à son patriotisme, qui manifestent clairement les tendances réactionnaires de l'Assemblée Nationale, et qui ne sont qu'une satisfaction accordée avec faiblesse et complaisance par la majorité. Majorité qui se fait complice, en effet de toutes les intrigues, de toutes les conspirations bonapartistes qui se trament dans l'ombre, puisque dans bien des localités les élections municipales vont se trouver présidées par le *chéri* de l'Empire - qui prépare du moins une restauration monarchique quelconque, ce qui est un malheur pour la société - qui semble avoir juré l'anéantissement de la France, car elle est la cause de cette malheureuse guerre civile qui désole notre pays ravagé déjà par les Prussiens, guerre civile qui menace de devenir générale.

La Commission municipale de Mouchan, réunie avant de se dissoudre, a cru de son devoir de prendre la présente délibération, qui restera dans les registres de la Commune, comme une protestation implacable contre les maladresses, les imprudences des Versaillais¹, et témoignera de la résignation dans l'abandon, sans rancune et sans jalousie, de ses pouvoirs, demeurant confiant dans l'avenir, toujours fidèle aux principes démocratiques qui l'ont guidée jusqu'à ce jour, et qu'elle affirme de nouveau en se séparant par les cris :

Vive la France
Vive la République

1 - Suite à la guerre de 1870, dans une France défaite et envahie, le chancelier Bismarck fait proclamer l'Empire allemand à Versailles dans la galerie des Glaces. Une revanche de l'Allemagne sur les humiliations de Louis XIV et de Napoléon I^{er}.

Les attributs de fonction du Maire

C'est Napoléon III qui avait officialisé les attributs de fonction du Maire, et dont certains sont toujours en vigueur : le costume, l'écharpe et la carte d'identité.

De 1789 à 1799 :

Révolution française, Première République,

Les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour deux ans et rééligibles par les citoyens actifs de la commune, contribuables payant une contribution au moins égale à trois journées de travail dans la commune. Sont éligibles ceux qui paient un impôt au moins équivalent à dix journées de travail.

Avec Thermidor (juillet 1794), la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal qui participe à l'administration de la municipalité cantonale. L'agent municipal passe sous l'autorité des « présidents des municipalités cantonales ».

De 1799 à 1848 :

Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet

La Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection du maire, les maires sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5000 habitants, par le Premier Consul pour les autres. Avec la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile. Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867. La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux.

Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

De 1848 à 1851 : Seconde République

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10000 habitants et plus, continuent d'être nommés par le préfet.

De 1851 à 1870 : Second Empire

De 1870 à 1982

Dans un premier temps, le système napoléonien est conservé avec des modifications opportunistes.

Au début de la III^e République les maires sont élus par le conseil municipal. Mais dès 1873, pour les chefs-lieux (du département au canton) et pour les villes de plus de 20000 habitants, le maire reste nommé par le préfet. Cette situation est étendue à toutes les communes le 20 janvier 1874 par le gouvernement de Broglie, ce qui permet au personnel politique de procéder à des révocations en masse dans la perspective d'élections nationales.

C'est le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle, est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). Elle fixe le mandat à quatre ans.





La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux, et donc des maires.

À Paris, le maire est élu depuis 1977.



Les Gersois et la Grande Guerre

Edité par la Société Archéologique et Historique du Gers



Société Archéologique, Historique,
Littéraire et Scientifique du Gers

LES GERSOIS ET LA GRANDE GUERRE

Depuis 2013, des dizaines de membres de la Société Archéologique, Historique, Littéraire et Scientifique du Gers étudient le quotidien des Gersois durant la Grande Guerre, soit au front, soit à l'arrière.

Ces recherches ont donné lieu à des journées colloques et à sept publications (deux restent à publier) d'une richesse iconographique et historique inestimable. Vous trouverez dans ces brochures la vie faite de souffrances, d'espoirs, de deuils des familles restées dans le Gers et des soldats mobilisés.

Une collection unique en France.



Le Gers à la veille
de la Grande Guerre



Le Gers entre dans la Guerre



La Guerre dure,
la solidarité s'organise



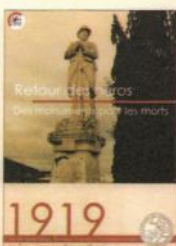
Visages de poilus gersois
Verdun, la Somme...



Les lettres, les écrits, les objets...
Souvenirs de Guerre



Enfin ... la victoire ;
Terrible bilan humain
(parution 2019)



Retour des héros.
Des monuments pour les morts
(parution 2019-20)

TARIFS

Au choix :

• 1 volume

= 20 €

• Collection complète
= 100 €

À commander à la
Société Archéologique
du Gers

13, place Saluste du Bartas
32000 Auch

Jurassic Park à Mouchan ?

ou une découverte préhistorique oubliée

Christian Touhé-Rumeau

La tradition orale avait longtemps colporté qu'une dent de mammouth avait été découverte dans les années 60 [1960] lors de la construction du château d'eau de Mouchan au lieu-dit « le Pété ». Mais pouvions-nous nous fier à cette tradition puisque aucunes traces n'étaient conservées, et que les éventuels témoins avaient disparu ? ... Jusqu'à aujourd'hui où, fortuitement, une conversation avec le neveu du maire de l'époque, permit à cette dent de refaire surface. Mais relatons les faits.

Avant cette découverte nous avons déjà un témoignage sur la présence d'os de fossiles trouvés à la fin du XIX^e siècle. Ce premier indice est un article : ***Mouchan avant la Préhistoire*** paru dans « le Petit Mouchanais », journal paroissial du 1er septembre 1926 :

« Mais quelle forme de vie occupait notre commune ? Pour le savoir nous n'avons qu'à fouiller nos terrains tertiaires platrières depuis le moulin à vent de Labastère, jusqu'aux vieilles carrières de Jolis en passant par le Pété. Là,

dans le gypse même, pas de vie animale, mais au-dessus, presque à la surface, les ossements fossiles ont parlé.

Au haut de ce dernier mamelon de 178 mètres (Le Pété), M. Dagnestous, pharmacien à Gondrin, a trouvé vers 1880 ou 1882 des ossements énormes pétrifiés, des molaires d'éléphants, des défenses, des côtes de rennes etc.... Tous animaux de l'époque tertiaire. Depuis M. Boué et M. Rumeau en ont retrouvé aussi. [...]

A travers tous ces fossiles on ne trouve pas de traces humaines. »

Cette nouvelle découverte serait passée inaperçue, si le maire et son neveu, n'avaient décidé d'aller voir le déroulement de ces travaux, qui pour l'époque étaient titanesques.

A leur grande surprise, alors que l'entreprise avait gardé le silence, dans la terre remontée des fondations ils trouvèrent, éparpillés, quantité de morceaux d'os et une dent. Après expertise, il s'est avéré que ces restes fossiles appartenaient à un **deinotherium gigan-**

teum, du grec ancien *deinos* 'terrible' et *therion* 'bête'.

Le deinotherium est un animal pré-historique qui a vécu à l'époque du miocène moyen et qui a disparu durant l'ère du pléistocène inférieur, soit entre 16,9 et 0,781 millions d'années. Il est également connu comme étant le troisième plus grand animal terrestre à avoir jamais existé. Il mesurait 4,5 m de hauteur et pouvait peser plus de 15 T. Le deinotherium ressemble beaucoup aux éléphants actuels, la seule différence étant qu'il avait un tronc court, une trompe plus courte, et que ses défenses étaient fixées à la mâchoire inférieure, et non à la mâchoire supérieure comme chez les éléphants d'aujourd'hui.

Le deinotherium habitait certaines parties de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. C'est un ancêtre des éléphants, mais il est aussi lié aux gomphothères ainsi qu'aux mastodontes. En 1883, on découvrit, aux confins de la Saxe et de la Bohême, le squelette presque complet d'un deinotherium et, en 1894, c'est en Roumanie que sera découvert le seul squelette complet de cet animal. En France, seuls quelques sites donneront des os fossilisés, des morceaux de mâchoires. L'un de ces sites se trouve dans le Gers à Sansan et c'est au travail d'Edouard Lartet (1801/1871)¹ que l'on doit cette découverte au XIX^e siècle. Celle de Mouchan au XX^e

siècle n'a pas eu l'écho qu'elle aurait mérité : elle est restée à l'écart des publications scientifiques. C'est bien dommage car peu nombreuses sont les traces laissées par ce pachyderme dans notre pays. Un fragment d'une mâchoire découverte au début du XIX^e siècle dans les Hautes Pyrénées est exposée au Musée des Amériques à Auch.

Néanmoins nous pouvons nous enorgueillir que le Gers ait déjà été une terre d'accueil et de prédilection pour le deinotherium.

Le bonheur était-il déjà à l'époque dans le pré ? La terre de Mouchan aurait-elle encore des secrets à nous révéler ?

Christian Touhé-Rumeau

1 - Voir l'article Edouard Lartet (1801/1871) et la chasse au Deinotherium, par Nathalie Rouquerol et Jacques Lajous. *Bulletin Société Histoire Naturelle Toulouse*, 151. 2015. 73-90

